



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 5067

Texte de la question

M. André Schneider appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de candidats admis au concours du CAPES et non recrutés. En effet, 4 candidats admis sur la liste complémentaire du CAPES spécifique de la session 1997 ne sont pas titularisés, alors que 122 postes ouverts aux concours CAPES interne et réservé restent à pourvoir. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que ces candidats admis sur la liste complémentaire de la session 1997 du CAPES spécifique soient recrutés.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM. Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5067

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3503

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4648